

DE BONPAS AU PONT COLORÉ

WEEK-END DE LA BD

**SAMEDI 7 &
DIMANCHE 8
NOVEMBRE
2026**

Avec les Auteurs

ADELINE AVRIL
CLÉMENT BALOUP
ANJUNA BOUTAN
SYLVAIN ESCALLON
CAMILLE PAGNI
MARGO RENARD
THÉA ROJZMAN
ANTOINE RONZON
NOEMI TEDESCHI

Dédicaces
dans la salle des expositions
Samedi 14h-18h,
Dimanche 10h-12h
et 14h-18h



**FILM
d'ANIMATION**

A partir de 8 ans
Dimanche 8 à 18h
Séance OFFERTE
par le Cinoche



CINÉ L'EDEN

BD CONCERT

La Bête :
Le Marsupilami
Par la Cie ZENZIKA

A partir de 8 ans

Samedi 7 à 18h30

ENTRÉE GRATUITE

En partenariat avec le département des Bouches-du-Rhône
dans le cadre de "Provence en Scène"

- 2 Education - Enfance - Jeunesse
- 3 Affaires Sociales - Petite enfance
- 4-5 Animations Culturelles - Tourisme - Patrimoine
- 6 Communication - Travail - Emploi - Economie
- 7 Urbanisme
- 8-9 Agriculture - Développement durable - Environnement
- 10 Les Paluds
- 11 Travaux - Voirie - Matériel
- 12-13 Sports - Vie associative
- 13 Pass' ton permis
- 14 Les mots des oppositions
- 15 La vie de la commune
- 16 Syndicat du Rougadou

SALLE DES EXPOSITIONS - PLACE DE LA MAIRIE



Céline Pauleau, Adjointe.
Permanence : le mercredi sur rendez-vous.
Mail : celinepauleau@yahoo.fr

Pour l'école des Paluds-de-Noves :
Valérie Charavin, Conseillère Municipale, déléguée Ecole.
Permanence : sur rendez-vous en mairie annexe.
Mail : valeriecharavin@orange.fr

Grandir dans une commune,
 c'est aussi pouvoir bénéficier
 des services adaptés à chaque âge,
 de la petite enfance à l'adolescence.

A travers son service Education, Enfance, Jeunesse, la commune vous accompagne au quotidien, en lien étroit avec les personnels des écoles, les associations et les différents partenaires du territoire. Les Novais et les Palunais disposent de conditions d'accueil favorables à leur réussite et à leur bien-être. Les différents temps de la vie de l'enfant - avant et après la classe, la pause méridienne, les accueils du mercredi et des vacances scolaires, le Foyer des Jeunes, les camps d'été - constituent autant de moments éducatifs qui participent à leur développement. La restauration scolaire s'inscrit elle aussi dans cette démarche, avec une attention portée à l'équilibre des repas, à l'éducation au goût et au développement durable.



Villargelle

Le C.M.E.

Prochainement, le Conseil Municipal des Enfants va être renouvelé. Chaque élève inscrit en C.M.1 ou C.M.2 dans les écoles : Jules Ferry, Louise Michel et Saint-Joseph pourra présenter sa candidature.

A travers une élection organisée dans les conditions d'un véritable scrutin, les enfants sont invités à présenter leurs idées et à voter pour leurs représentants. Une expérience citoyenne qui leur permet de comprendre le sens du vote, le rôle d'un élu local et l'importance de la participation à la vie collective.

Une fois élus, les jeunes conseillers se réunissent pour échanger, proposer et construire des projets qui répondent aux envies et aux besoins des enfants de la commune. Ils peuvent notamment réfléchir à des actions autour de l'environnement, du vivre-ensemble, des loisirs, du sport ou encore de la solidarité.



Camp d'été



Villargelle

Halloween s'invite dans les rues du village !

Le 31 octobre, Noves prendra des airs mystérieux à l'occasion de la grande fête d'Halloween !

De 15h à 22h, enfants, familles et habitants sont invités à se retrouver sur la Place Jean Jaurès, dans la salle des Expositions, au Foyer des Jeunes et dans les rues du village. Une aventure placée sous le signe de la fête, des déguisements, de la bonne humeur et une touche de frissons !

Cette journée sera l'occasion de faire vivre les espaces du village autrement et de favoriser les rencontres entre les habitants, toutes générations confondues.

Alors, à vos déguisements, préparez vos plus beaux maquillages et rendez-vous le 31 octobre pour une après-midi et soirée d'Halloween pleines de surprises !



Commémoration du 11 novembre

Le 11 novembre commémore l'Armistice de 1918, la victoire et la paix. Il constitue également la Journée Nationale d'hommage à tous les «Morts pour la France», civils et militaires, quel que soit le conflit contemporain.

Cette année encore, la présence des enfants donnera une dimension toute particulière à cette cérémonie. Leur présence est essentielle pour faire vivre le devoir de mémoire et elle viendra compléter la cérémonie commémorative organisée dans le cadre scolaire.



Mireille Meynaud, Adjointe.
Permanence : le lundi, de 14h à 16h, sans rendez-vous, en Mairie.
Contact : 04 90 24 43 08 **Mail** : ccas@noves.fr

Colis de fin d'année seniors + 75 ans

Les personnes âgées de plus de 75 ans résidant à Noves ou aux Paluds, souhaitant bénéficier du colis de fin d'année, devront s'inscrire auprès du C.C.A.S. durant l'été jusqu'au 31 octobre 2026.

La distribution des colis se fera la semaine du 14 décembre 2026.

REPAS DES AINÉS

Le C.C.A.S. organise, comme chaque année, son repas pour les Novais et Palunais âgés de 65 ans et plus.

Ce moment convivial offert à nos aînés se déroulera le samedi 28 novembre 2026, à 12h, à la salle de l'Espace. Les personnes souhaitant y participer devront s'inscrire auprès du C.C.A.S. à partir du 12 octobre et jusqu'au 20 novembre 2026.

Rencontre avec l'A.D.M.R.



Cet été, l'équipe du C.C.A.S et de l'A.D.M.R. ont partagé un temps convivial. Cet échange a permis de renforcer les liens entre nos structures dans l'intérêt de tous les bénéficiaires.

Subventions aux associations

Le C.C.A.S. poursuit son engagement de soutien aux associations oeuvrant dans le domaine du sanitaire et du social. Cette année, environ 15 500€ de subventions ont été alloués à la Croix Rouge, au Secours Catholique, aux Paniers Solidaires, à Provence Santé Coordination, à l'A.D.M.R., à La Palunenco, à L'Aoutounado, au Relais Petite Enfance et au SASS la Chaumière.

Nous rencontrer :

Laurence LABADIE, agent d'accueil, vous reçoit sans rendez-vous, du lundi au mercredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Natacha BARRIOL, responsable du C.C.A.S., vous reçoit sur rendez-vous les lundis, mardis et mercredis et sans rendez-vous, les jeudis, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 et les vendredis, de 8h30 à 12h30.

Mireille MEYNAUD, Adjointe au Maire en charge des affaires sociales et Vice-présidente du C.C.A.S. de Noves vous reçoit sans rendez-vous tous les lundis, de 14h à 16h, au bureau du C.C.A.S.

Pour toutes informations, vous pouvez contacter le C.C.A.S. au 04 90 24 43 08 ou par mail à : ccas@noves.fr.



Ateliers seniors

Des ateliers à destination des retraités de la commune sont organisés en partenariat avec l'association ASEPT.

Cette année, 5 ateliers «Nutrition», 4 ateliers «Mobilité» et 5 ateliers «Sommeil» se sont déroulés.

12 ateliers «Equilibre» ont débuté début septembre et se poursuivent jusqu'au 4 décembre.



Valérie Colombet, Adjointe.
Permanence : en semaine, sur rendez-vous.

Une 6^{ème} édition du Week-end de la BD !

Neuf auteurs seront présents au prochain Week-end de la BD qui aura lieu les 7 et 8 novembre prochain !

Adeline AVRIL, Clément BALOUP, Anjuna BOUTAN, Sylvain ESCALLON, Camille PAGNI, Margo RENARD, Théa ROJZMAN, Antoine RONZON, Noémie TEDESCHI vous accueilleront pour un programme varié.

Samedi 7 et dimanche 8 novembre 2026

Dédicaces, samedi de 14h à 18h et dimanche de 10h à 12h et de 14h à 18h, à la salle des Expositions.

Samedi 7 novembre 2026

Atelier BD participatif « Une planche de BD géante ! », de 10h à 12h30, à la salle des Expositions.

Participez à la réalisation d'une planche de BD géante sur un scénario et avec les conseils de Margo RENARD.

Venez en famille ou en solo pour réaliser cette grande planche qui sera exposée durant le Week-end de la BD. Un moment ludique et créatif !
Tout public : famille, enfants à partir de 7 ans. Durée : 2h30.

Concert dessiné « La bête : le marsupilami », à 18h30, au Cinéma L'Eden. Spectacle familial offert par le Comité Animations Culturelles et Tourisme de la Mairie de Noves, avec le soutien du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Provence en Scène ». **Jeune public à partir de 8 ans. Entrée gratuite.**

Belgique, année 50.

Un étrange singe jaune à pois noirs et à la queue démesurée s'échappe d'un cargo à Anvers pour s'enfuir vers Bruxelles. Là, la bête sauvage est recueillie par François, un gamin fan de faune, avant d'être attrapée par la fourrière. Mais le jeune garçon est bien décidé à libérer son nouvel ami et à l'emmener avec lui chez son père en Allemagne. Il ne sait pas que la bestiole fabuleuse est également convoitée par le professeur Sneutvelmans, un expert en cryptozoologie, persuadé d'avoir mis la main sur le légendaire Cola Cola. Adapté de l'œuvre de Franck pé et Zidrou par la Cie Zenzika.
Jean Lamur : clarinette basse, saxophone soprano, composition musicale
Olivier Ricard : clavier, synthé bass, composition musicale
Serge Hildesheim : saxophone alto et baryton
Julien Kamoun : batterie, percussions
Olivier Durand : Studio Phosphore création vidéo

Dimanche 8 novembre 2026

« In Waves », à 18h, au Cinéma L'Eden. Séance de cinéma, jeune public à partir de 8 ans. Entrée gratuite, séance offerte par Le Cinoche.

Film d'animation de Phuong Mai Nguyen.

A Los Angeles, AJ, lycéen discret, rencontre Kristen.

Elle est passionnée de surf, lui de skateboard et de dessin.

Ils tombent follement amoureux ; un avenir heureux se profile.

Mais tout bascule lorsque Kristen tombe malade. Ensemble, ils se lancent dans un combat contre l'adversité, portés par la force de leur amour, leurs amis et leur passion désormais commune pour le surf et l'océan.

Adaptation du roman graphique de AJ Duno (2019).



CONCOURS DE DESSINS

« COLORE UN DESSIN PROPOSÉ PAR UN AUTEUR ».

L'équipe de la médiathèque Marc Mielly organise un concours de dessins du mardi 6 octobre au samedi 7 novembre à 12h.

Le concours est individuel, gratuit et ouvert à tous les enfants de 6 à 12 ans :
une catégorie de 6 à 8 ans et une catégorie de 9 à 12 ans.

Les dessins A4 et le règlement sont à retirer à la médiathèque.

Remise des récompenses le dimanche 8 novembre à 16 h à la salle des expositions.

Contact Médiathèque municipale Marc Mielly 04 90 24 43 07 / mediatheque@noves.fr



Les Nomade(s), La Garance, Scène Nationale de Cavaillon

Cabaret Love

Organisé par La Garance, Scène Nationale de Cavaillon, dans le cadre des Nomade(s), le samedi 20 mars 2027, à 19h, à la salle des Expositions.

Cabaret insolent et flamboyant.

Marionnette, diva enragée à talons, voix suave et profonde : Hen est de retour !

Dans un univers de paillettes, de strass et de ballons en forme de cœur, iel s'apprête à venir dans les villages Nomade(s) pour chanter l'amour. Décalé, drôle, débridé, Hen vous invite dans son cabaret fourrure pour apprivoiser, avec insolence et ironie, ce sentiment si fragile qui nous relie toutes et tous, humain.es que nous sommes. Ici, tout dégouline de love : pour rire, trinquer et se laisser emporter dans ce nouvel opus où rien n'est sérieux... sauf la liberté de s'aimer.

Tarif : de 3€ à 12€ - Durée : 45 minutes
Public : 14 ans et plus



Un patrimoine rénové

Un SAS d'entrée et une alarme ont été installés à l'église Saint-Baudile.

La statue de la Piéta est en cours de rénovation.



Marchés de Noël à Noves et aux Paluds

Le Marché de Noël de Noves se tiendra le samedi 12 décembre 2026, de 10h à 19h, dans le village. Stands, animations, feu d'artifice et nombreuses surprises sont au programme.

Le Marché de Noël des Paluds se tiendra le samedi 5 décembre 2026, de 10h à 20h.



A Noves, un cinéma de 128 places

Chaque semaine, de septembre à juin, du cinéma... dans une salle confortable et performante.

A côté de la Poste, chaque week-end de septembre à juin, l'association « Le Cinoche », qui gère l'activité du cinéma depuis 1995, vous accueille dans une salle rénovée, entièrement numérisée en 2013 aussi performante que les multiplexes voisins (y compris en 3D).

Quatre séances de cinéma hebdomadaires avec des films récents :

- vendredi à 20h30,
- samedi à 18h et 20h30,
- dimanche à 18h (17h30 en hiver).

S'ajoutent à cela des séances les mercredis des vacances scolaires et des séances certains jours fériés.

Les tarifs :

tarif normal : 5€

tarif réduit : 3€

La carte de l'association :

10€ par an, donne droit au tarif réduit toute la saison.

Cinéma L'Eden

Rue du 19 mars 1962

13550 NOVES

cinemanoves@gmail.com

<https://www.cinemaeden.fr/>

En vous inscrivant à la newsletter, vous recevrez chaque semaine l'actualité et la programmation du cinéma.





Serge Ternier, Adjoint.
Permanence : le mercredi, de 18h à 19h, sur rendez-vous.

Communication - Travail - Emploi - Economie

SCANNEZ LES
QR CODES
pour voir les vidéos

Traditions & Patrimoine : La ferveur Novaise à l'honneur



Saint-Éloi 2026 : Une édition mémorable

La tradition a une nouvelle fois illuminé Noves lors du défilé de la Saint-Éloi le dimanche 7 juin 2026. Entre le savoir-faire de nos charretiers, le défilé des costumes provençaux et la ferveur populaire, la matinée s'est déroulée dans une ambiance festive et chaleureuse. La municipalité adresse ses plus vifs remerciements à la Confrérie de Saint-Éloi, aux bénévoles, aux groupes folkloriques, ainsi qu'aux agents municipaux et forces de l'ordre pour leur parfaite coordination.



Fête de la Saint-Baudile : Top départ des festivités

Le vendredi 28 août 2026 a marqué le lancement officiel de la fête avec la traditionnelle remise des clés de la commune au Comité des Fêtes par le Maire Laurent Fabre. Ce geste symbolise la confiance accordée aux bénévoles qui font vivre l'animation locale avec passion et dévouement.



Le défilé à l'ancienne fait vibrer le centre-ville

Grand succès pour le défilé à l'ancienne du samedi 29 août 2026. Les habitants se sont rassemblés en nombre pour célébrer l'histoire et l'identité de notre village dans une atmosphère conviviale.

Devoir de Mémoire & Commémoration



Appel du 18 juin : Transmettre les valeurs républicaines

Rassemblée autour de Laurent Fabre pour commémorer l'appel historique du Général de Gaulle, la population Novaise s'est recueillie pour honorer la Résistance. Ce moment d'hommage a rappelé toute l'importance de préserver et transmettre les valeurs de liberté, de courage et de cohésion aux plus jeunes.



Célébration du 14 Juillet à Noves et aux Paluds

À l'occasion de la Fête Nationale, les cérémonies officielles ont réuni les citoyens aux Paluds-de-Noves puis au Monument aux Morts de Noves. Un temps fort de rassemblement républicain pour rendre hommage aux bâtisseurs de nos libertés et partager un moment d'unité villageoise.

Forum des Associations : Un tissu local toujours aussi dynamique

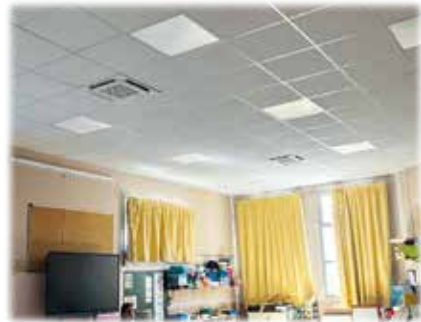


Le samedi 12 septembre, le Forum des Associations a réuni une grande partie des habitants venus découvrir la diversité des activités culturelles, sportives et solidaires de la commune.

Lors de son intervention, Frédéric Gori, adjoint délégué aux sports et aux associations, a salué le travail remarquable et l'engagement quotidien des dirigeants et bénévoles qui constituent le véritable moteur de la vie commune. La municipalité réaffirme son soutien indéfectible à l'ensemble des clubs et acteurs locaux pour cette nouvelle saison.



Des écoles entièrement rafraîchies pour nos enfants



Pour faire face aux vagues de chaleur estivales et garantir le confort thermique tout au long de l'année, la municipalité a achevé son programme d'équipement en climatisation réversible dans l'ensemble des groupes scolaires.

Après l'école élémentaire Jules Ferry et l'école Louise Michel, l'école maternelle a finalisé son installation au printemps dernier. Ce plan d'envergure offre désormais à l'ensemble des élèves et du personnel éducatif des espaces d'apprentissage sains, sereins et adaptés aux enjeux climatiques actuels.



Quelles autorisations pour quels travaux ?

Police de l'urbanisme

Information aux propriétaires de foncier bâti de la Commune

Les services de l'Etat nous ont exigé de créer une «Police de l'Urbanisme».

Celle-ci est en formation et sera opérationnelle à l'automne.

Elle aura pour mission de contrôler (après rendez-vous) la conformité des constructions individuelles - récentes ou plus anciennes - aux Autorisations de Travaux et Permis de construire obtenus.

Elle aura le droit d'entrer dans les propriétés et à l'intérieur des habitations.

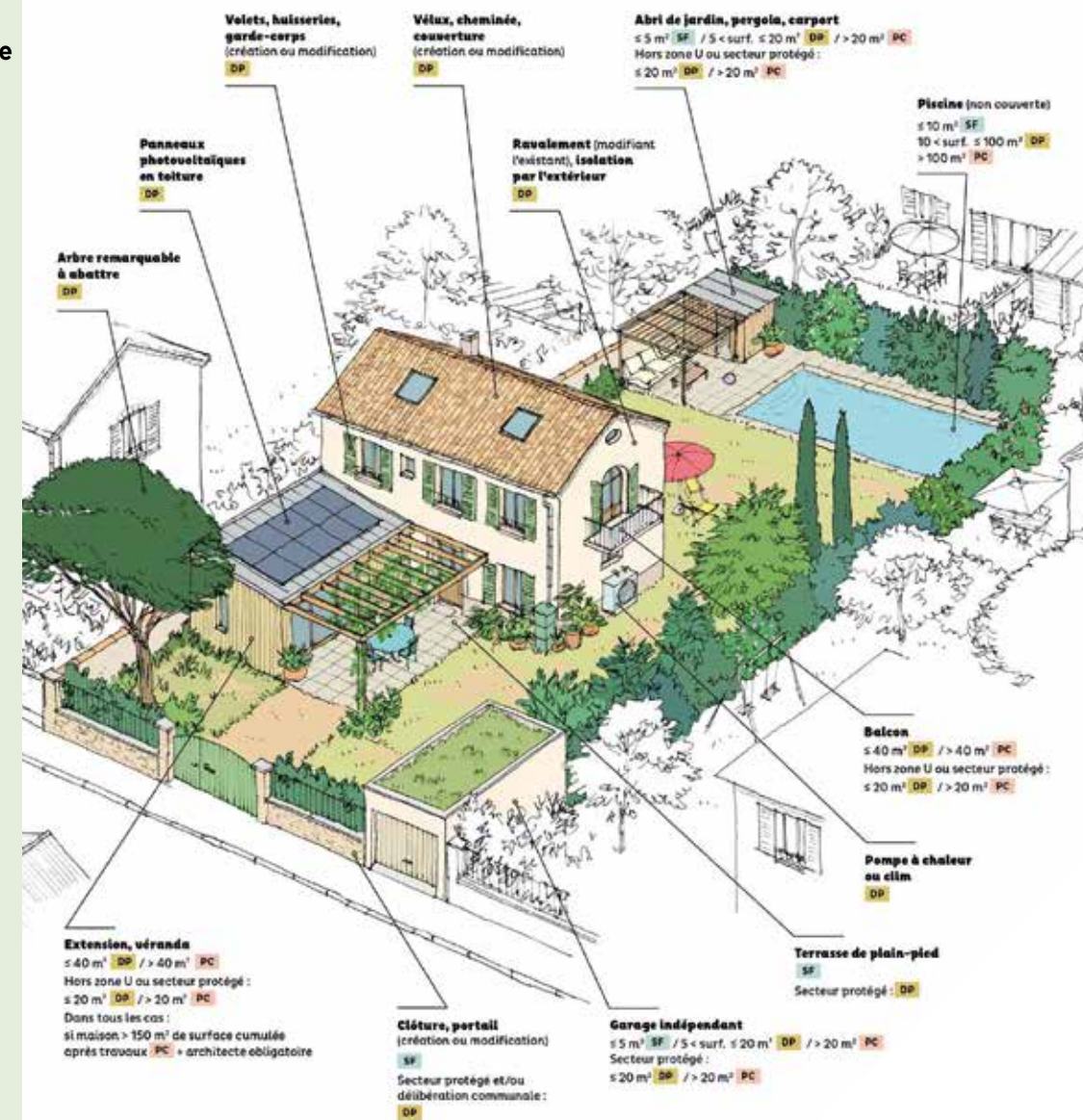
Si vous avez construit sans autorisation : piscine, local technique, appentis couvert, terrasse couverte, aménagement de combles ou garages en pièces de vie, salle d'eau et wc supplémentaires, etc..., nous vous conseillons de prendre rendez-vous avec le Service urbanisme de la Mairie pour régulariser votre situation.

Les sanctions pourraient être très pénalisantes pour vous : revalorisation de la valeur locative de votre habitation avec effet rétroactif de 4 ans et jusqu'à injonction de démolition par les services de l'Etat si votre construction n'est pas régularisable.

Afin de vous aider dans vos démarches veuillez trouver deux documents explicatifs.

Le Comité Urbanisme de la commune

Sans formalité **SF** | Déclaration préalable **DP** | Permis de construire **PC**
 Renseignez-vous auprès du service urbanisme de votre commune.



URBANISME

Étapes à suivre après obtention d'une autorisation d'urbanisme



Si les règlements d'urbanisme ne permettent pas une régularisation, une procédure sera mise en place et votre projet fera l'objet d'une destruction à vos frais

Retrouvez toutes les informations sur Noves et les Paluds sur www.noves.fr



Monia Silamand, Adjointe.
Permanence : le mardi, de 11h30 à 12h30, sur rendez-vous.

Délibération de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Le 28 avril 2026, la délibération n°2026/102 a été prise en faveur des terrains agricoles exploités selon un mode de production biologique et ce, pendant une durée de cinq ans.

L'exonération est applicable à compter de l'année qui suit celle au titre de laquelle une attestation d'engagement d'exploitation suivant le mode de production biologique a été délivrée pour la première fois par un organisme certificateur agréé. Elle cesse définitivement de s'appliquer à compter du 1er janvier de l'année qui suit celle au cours de laquelle les parcelles ne sont plus exploitées selon le mode de production biologique.

Pour bénéficier de l'exonération, le propriétaire ou, si les propriétés concernées sont données à bail, le preneur, adresse au service des impôts, avant le 1er janvier de chaque année, la liste des parcelles concernées, accompagnée du document justificatif annuel délivré par l'organisme certificateur agréé.

La commune souhaite continuer d'accompagner le développement de la production en agriculture biologique.

Bilan sur la flavescence dorée dans notre commune

Suite au communiqué du 14 septembre 2026 de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Service Régional de l'Alimentation, aucun foyer de flavescence dorée de la vigne n'a été identifié au sein de notre commune.

Nombre total de parcelles identifiées comme contaminées en PACA au titre de la campagne de 2026, au 14 septembre, sur analyses officielles : 68 parcelles sur 25 communes.

Pour rappel, la flavescence dorée est une maladie incurable de la vigne causée par une petite bactérie circulant sur la sève de la plante, transmise par un insecte vecteur, la cicadelle de la flavescence dorée.

Les vignes touchées présentent des symptômes foliaires spécifiques (coloration et déformation), des dessèchements de grappes et les bois qui ne se lignifient pas en fin de saison ; la plante dépérit en 1 à 3 ans en contaminant très rapidement les ceps environnants.

Cette maladie, présente dans le nord du Vaucluse depuis les années 2000 et dans les autres vignobles de la région depuis les années 2010, est classée organisme de quarantaine au niveau européen et fait l'objet d'une lutte réglementée sous tutelle de la DRAAF, comprenant des traitements insecticides ciblés dans les zones infectées, et surtout une surveillance dédiée, dans l'idéal annuelle entre la mi-août et la fin octobre, de toutes les vignes en tous secteurs.

Des informations réglementaires (arrêté préfectoral de lutte régional annuel, communiqués officiels de la DRAAF) sont en ligne sur le site internet de la DRAAF PACA :

<https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/flavescence-doree-r37.html>

Des informations techniques sont en ligne sur le site mis en place par FREDON PACA :

<https://www.flavescencedoree.fr/>

en particulier dans la rubrique « Outils » : fiches de reconnaissance des symptômes par cépage, plaquette d'information générique, carte interactive indiquant les zones devant faire l'objet de traitements insecticides.

Indice national des fermages 2026

L'arrêté ministériel du 11 août 2026, publié au Journal Officiel le 13 août 2026, fixe l'indice national des fermages à 127,04 pour l'année 2026. + 3,23% par rapport à 2025.

Remise officielle de la 3^{ème} Fleur Villes et Villages Fleuris



Notre commune était présente à la cérémonie de la remise des prix du Label Qualité de Vie « Villes et Villages Fleuris ».

Une fierté pour notre village du travail accompli par plusieurs services municipaux qui fait la force de toute une équipe.

Travaux par le S.M.A.V.D. sur la végétation des berges

Dans le cadre de la délégation de la compétence GEMAPI de l'E.P.C.I. Terre de Provence Agglomération, le S.M.A.V.D. engage des travaux sur la végétation des berges de plusieurs affluents de la Basse Durance.



Ces travaux sont engagés sur des secteurs prioritaires et relèvent de l'intérêt général. Ils ont débuté sur le cours d'eau de la Malautière à Noves, au niveau de la traversée de la départementale 28, depuis le 28 septembre 2026.

Ils consistent à enlever certains embâcles, à abattre des arbres susceptibles d'emporter la berge et / ou de créer un embâcle, à enlever des dépôts sauvages ou à débroussailler des ronces afin de rouvrir et de mettre en valeur le milieu.

Notre patrimoine naturel est le capital précieux de notre terre et notre plus beau rendement sera de réussir à la préserver et à la régénérer pour les générations futures.

La protection et la préservation de notre environnement est une priorité.

Campagne de régulation aviaire - pigeons

La présence excessive de pigeons en milieu urbain pose principalement des problèmes d'hygiène, de dégradation et de nuisances sonores.

C'est la raison pour laquelle la commune a fait appel à une entreprise agréée par l'Etat afin de régler la problématique liée aux pigeons en surpopulation en ville.

Cette entreprise répond pleinement à une démarche R.S.E. (Responsabilité Sociétale des Entreprises) qui consiste à intégrer volontairement des objectifs écologiques, sociaux et éthiques.

Des actions curatives pour lutter contre l'invasion des pigeons ont été mises en place, comme des cages de capture non létales, de taille adaptée avec un abri, un perchoir, une mangeoire et un abreuvoir afin de respecter le bien-être animal jusqu'au ramassage.

La régulation par prédation avec des rapaces : l'entreprise utilise l'instinct naturel de prédation avec leurs rapaces pour capturer des pigeons.

Les pigeons capturés sont ensuite relâchés au Mont-Ventoux.

Information générale sur le régime unique de la haie

A partir du 1er octobre 2026 est entré en vigueur le Régime Unique de la Haie (R.U.H.) et le guichet unique de la haie prévu par la LOSARGA (Loi d'Orientation agricole pour la Souveraineté Alimentaire et le Renouvellement des Générations en Agriculture) du 24 mars 2025.

Dès lors :

- Tout arrachage ou modification importante de haie est soumise à autorisation préalable auprès de la D.D.T. / D.D.T.M.
- L'administration dispose d'un délai de deux mois pour répondre ou s'opposer.
- Toute destruction autorisée s'accompagne d'une obligation de replantation d'un linéaire de haie au moins équivalent, avec des fonctionnalités écologiques similaires (des arrêts préfectoraux établissent des coefficients de replantation compensatoires).
- Des arrêts préfectoraux fixent les périodes d'interdiction de taille et d'arrachage.

Pour toute information supplémentaire : <https://haie.beta.gouv.fr/>

Le curage de la roubine

Afin de limiter les risques d'inondation dans le centre-ville et de favoriser le bon écoulement des eaux de pluie, la commune de Noves a sollicité Terre de Provence Agglomération pour curer la roubine.

Cette opération a été confiée à l'entreprise MAURIN. Une première phase s'est déroulée du 12 au 30 octobre 2026. Elle a concerné la route de Cabannes, la rue de la 1ère Armée, la rue Jean Moulin, et l'arrière des maisons de la rue du four.

Le Visa Vert

L'espace public est un espace partagé pour lequel le Visa Vert a permis à certains habitants de fleurir, végétaliser et embellir l'espace devant leur habitation. L'objectif premier est de rendre notre commune plus agréable à vivre.

La végétalisation favorise la présence de la nature en ville et permet d'améliorer notre cadre de vie qui passe par l'implication de chacun.

Journée « Nettoyons le Sud »

Le 30 mai 2026, la 4ème édition de l'opération citoyenne « Nettoyons le Sud » a eu lieu et notre commune s'est mobilisée pour participer au ramassage des déchets afin de contribuer, à notre échelle, à la préservation de notre environnement.

Cette opération régionale rassemble chaque année, citoyens, associations et collectivités autour d'un objectif simple : prendre soin de nos villages et de nos espaces culturels.

Au-delà du nettoyage, cette journée est avant tout un moment de sensibilisation et de partage. Chaque déchet ramassé est un petit geste, mais l'engagement collectif peut faire une grande différence.

Préserver notre commune, c'est l'affaire de tous.

Une belle opportunité de sensibiliser le plus grand nombre et d'œuvrer en faveur du zéro déchet.





Pierre Ferrier, Adjoint.
Permanence : le mardi, de 17h à 18h,
 sur rendez-vous, en Mairie Annexe.

Valérie Charavin,
 Conseillère Municipale, déléguée Ecole,
 vie associative aux Paluds.



Pour favoriser les rencontres et la pratique d'activités en plein air, de nouveaux équipements ont été installés vers le stade : table de ping-pong, agrès d'entraînement et terrains de pétanque.

Un kiosque a été monté au cœur de cet espace pour offrir une zone d'ombre et de repos aux familles.

Enfin, une barrière de sécurité a été installée à l'entrée de la résidence La Roubine afin de sécuriser le stationnement des riverains et réguler les accès.



Michel Seignour, Adjoint.
Permanence : le lundi, de 18h à 19h, sur rendez-vous.



Les 3 Vergers

un local a été aménagé et loué
 aux Ambulances de Noves.



A la Maison de Santé Jacques RAMILLON

La porte d'accès a été transformée afin
 que les personnes à mobilité réduite
 puissent entrer sans difficulté.



Au cimetière

deux dalles ont été réalisées pour
 permettre l'attribution de nouvelles
 concessions.



A la salle de l'Espace,

la toiture a été restaurée.
 Des panneaux photovoltaïques
 ont ainsi pu être posés en
 toute sécurité.



Frédéric Gori, Adjoint.

Permanence : le mardi, de 17h30 à 18h30, sur rendez-vous.

Un beau geste de reconnaissance pour l'Olympique Novais

Mercredi 9 septembre dernier, le stade du Moulin a été le théâtre d'un moment fort en convivialité.

Monsieur Amayes Brahami est venu à la rencontre des dirigeants et bénévoles de l'Olympique Novais pour leur remettre officiellement un sac de ballons ayant servi lors du prestigieux Tournoi Maurice Revello.

Cette remise vient saluer l'implication remarquable et le savoir-faire du club local lors de l'accueil de l'équipe nationale U20 du Japon. Tout au long de leur séjour dans notre commune, les jeunes espoirs nippons ont pu profiter d'infrastructures de qualité et d'un accueil irréprochable au sein du stade du Moulin.

La municipalité tient à féliciter l'Olympique Novais pour son engagement et pour sa contribution au rayonnement sportif de la commune de Noves. Un grand merci également à Monsieur Brahami pour cette attention particulière qui fera le bonheur de nos pratiquants locaux !



Clôture en beauté pour le Trophée de la famille Chauvet aux arènes de Noves Mardi 1 septembre 2026

La saison taurine s'est achevée en fanfare aux arènes de Noves avec la finale du Trophée de la famille Chauvet, marquant les temps forts suivants :

- Vainqueur de la saison : Kilian Manco.
- Meilleur taureau de toute la saison : le taureau Divin, appartenant à la manade Saumade.
- Meilleur taureau de la journée : le taureau Sommelier, issu de la manade Mayan.
- Meilleur animateur de la journée : le raseteur Kaïs Onouri.

La journée s'est conclue chaleureusement avec la remise des prix, en présence de la reine d'Arles.



Mise à l'honneur : la médaille de Maire honoraire remise à Monsieur Georges Jullien

Le 11 septembre dernier, la mairie de Noves a été le théâtre d'un moment empreint de solennité et de reconnaissance.

Mme Mireille Jouve, sénatrice des Bouches-du-Rhône, a officiellement remis la médaille de Maire honoraire à M. Georges Jullien.

Cette distinction vient saluer son engagement indéfectible et ses plus de 40 années au service de la vie publique et de notre territoire. La municipalité adresse ses plus chaleureuses félicitations au récipiendaire pour cet hommage pleinement mérité.

Finale de la St Roch 2026

Vainqueur du trophée de la St Roch : Hugo Dunan

Meilleur animateur de la finale de la St Roch : Kaiss Ouennouri

Meilleur cocardier de la saison : Piquesoun de Fanfonne Guillerme

Meilleurs barricadiers de la saison et ex æquo : Chabenco de Fanfonne Guillerme et Caligula du Joncas



PASS' TON PERMIS 2027

Finance ton permis en gagnant une expérience professionnelle !

L'aide au permis de conduire pour les 17 à 25 ans non apprentis !

La commune de Noves finance, pour 2027, 10 dossiers de Permis de Conduire sur la base du forfait « code illimité + 20 heures de conduite », chez notre partenaire novais Mirabeau Conduite (pas de permis moto, ni conduite accompagnée).

Soit un forfait maximal de 1 530€ d'aide en contrepartie d'un stage non rémunéré de 70 heures (2 semaines à 35 heures) au sein des services municipaux de la commune.

Retrouvez le dossier de candidature sur noves.fr et à l'accueil de la Mairie et de la Mairie Annexe.

Retournez le dossier de candidature avant le 27 novembre 2026.

Dépouillement des dossiers de candidatures sur stricts critères sociaux.

Entretien avec les candidats retenus à partir de janvier 2027.

Le stage conventionné (scindable en deux fois 35 heures) devra être réalisé de mars à novembre 2027.



Réception des coureurs, aux arènes Régis Chauvet, des entrepreneurs bretons.

La société vendéenne B.E.M.O., a organisé une étape cycliste réservée à quelques privilégiés, partie du Pont du Gard jusqu'à Mazan.

À cette occasion, les participants ont fait étape à Noves pour un ravitaillement chaleureux au sein des arènes Régis CHAUVET. L'organisateur et les cyclistes ont exprimé leur entière satisfaction quant à l'accueil qui leur a été réservé dans nos arènes.



Championnat de France de billard individuel et par équipes à Noves.

Organisé par la FBEP les 10 et 11 octobre, l'Open national de billard anglais a réuni plus de 250 joueurs venus de toute la France à Noves.

Cet événement d'envergure s'est déroulé dans l'espace futsal Esprit Foot du complexe sportif Esprit Billard. Il a également marqué un tournant important pour le Châteaurenard Billard Club, désormais rebaptisé Noves Billard Club.

Sur le plan sportif, le club local s'est illustré par équipes avec un bilan prometteur de deux victoires et un match nul.

Portée par des bénévoles mobilisés, cette compétition réussie confirme le dynamisme et les ambitions de l'association au sein de sa commune.



LeRenouveau



Le vrai changement pour Noves et Les Paluds-de-Noves

Novaises, Novais, Palunaises, Palunais,

Environ sept mois se sont écoulés depuis les élections municipales de mars 2026 et l'installation du nouveau conseil municipal.

Depuis lors, nous participons activement aux séances du conseil municipal et suivons avec attention les dossiers qui concernent directement la vie de notre commune.

Ces premiers mois de mandat ont été marqués par des échanges constructifs et respectueux au sein du conseil municipal. Nous espérons que ce climat de dialogue se poursuivra dans la durée, dans l'intérêt des Novais et des Palunais.

Notre rôle d'élus d'opposition consiste à examiner les décisions soumises au conseil municipal, à demander les précisions nécessaires et à exprimer nos positions sur les projets présentés, dans le respect des engagements pris auprès des habitants.

Bien que notre groupe ne dispose d'aucun siège au conseil communautaire de Terre de Provence Agglomération, nous assistons toutefois aux séances de cette assemblée afin de suivre les décisions et les projets qui concernent directement Noves et les Paluds-de-Noves.

Nous souhaitons maintenir un dialogue régulier avec vous et restons à votre disposition pour échanger sur les sujets qui vous préoccupent. N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos observations, de vos difficultés ou de vos suggestions concernant la vie de notre commune.

Audrey CHIKHAOUI et les élus du groupe « Le vrai changement pour Noves et Les Paluds-de-Noves »

Contact : rn.noves@gmail.com - Facebook : Audrey Chikhaoui



Un nouveau souffle pour Noves et les Paluds

*Six mois se sont écoulés*

Six mois, il est encore trop tôt pour dresser un véritable bilan.

Nous sommes conscients que la nouvelle équipe doit prendre connaissance des dossiers, s'approprier les projets et trouver son rythme de fonctionnement.

Pour l'instant, ce sont les habitudes de l'ancienne municipalité qui continuent de peser sur le fonctionnement de la commune.

Nous espérons que dans les mois à venir nous allons voir apparaître une volonté, une méthode et surtout une direction.

Une direction sur les sujets qui touchent directement notre bien-être au quotidien : la voirie, la circulation, l'environnement, la sécurité, l'entretien, le développement économique, la protection de notre patrimoine... etc.

Nous restons vigilants, nous continuons à proposer et, lorsque c'est possible, construire.

Nous resterons positifs, déterminés et disponibles, avec une seule ligne de conduite :

l'intérêt de notre commune et de ses habitants.

Comme l'écrivait Voltaire :

« Un jour tout sera bien, voilà notre espérance ; Tout est bien aujourd'hui, voilà l'illusion. »

Alors espérons !

Yvan GINOUX - unnouveausouffle.noves.paluds@gmail.com

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

L'Opération Tranquillité Vacances est simple.

Chaque Novais(e), Palunais(e), peut signaler son départ en vacances et bénéficier d'une surveillance gratuite de son domicile grâce aux passages de patrouilles de Police Municipale.

Il suffit pour cela de remplir un formulaire.

Désormais, ce formulaire est disponible en ligne :

<https://noves.fr/operation-tranquillite-vacances/>

Il vous suffit de le télécharger, le remplir, l'enregistrer et le renvoyer à l'adresse mail indiquée.

Vous n'avez même plus besoin de vous déplacer !



FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Pour vos encombrants, plusieurs moyens sont mis en place pour vous inscrire aux collectes :

- par mail à encombrants@noves.fr, en précisant votre nom, votre prénom, votre adresse et en précisant le type d'encombrants,
- via l'application « Ville de Noves », icône « Collecte / Déchetterie », puis « Les encombrants », remplir le formulaire en précisant votre nom, votre prénom, votre adresse et le type d'encombrants,
- par téléphone au 04 90 24 43 10.

Une réponse des Services Techniques vous sera adressée pour fixer le rendez-vous de la collecte.

RAPPELS :

- par **encombrants**, sont pris en charge **uniquement** le mobilier et l'électroménager **volumineux** (ex : sommier, lave-linge ...).
- la collecte des encombrants a lieu une semaine sur deux comme suit :
 - . une semaine le mobilier,
 - . la suivante l'électroménager.
- chaque collecte est limitée à deux encombrants par foyer.
- la collecte a lieu le vendredi matin



COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DU TRI SÉLECTIF

EN CENTRE-VILLE, LA COLLECTE DES SACS D'ORDURES MÉNAGÈRES S'EFFECTUE **LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET SAMEDIS MATINS.**

LA COLLECTE DES SACS **DE TRI SÉLECTIF** S'EFFECTUE **LES MERCREDIS MATINS.**

LES SACS OU LES CONTENEURS DOIVENT **ÊTRE SORTIS LA VEILLE AU SOIR APRÈS 19H.**

LE NON-RESPECT DES CONSIGNES DE RAMASSAGE EST PASSIBLE D'UNE AMENDE DE 35€, EN APPLICATION DE L'ARTICLE R 632-1 ALINÉA 1 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE.

Nous vous rappelons que la compétence « Déchets » est une compétence de **Terre de Provence Agglomération**. En cas de questionnement, **il vous faut donc vous adresser à leurs services.**

LES CONSIGNES DE TRI



Trimestriel - N° 48 / Octobre 2026

Tirage : 3200 exemplaires

Directeur de la publication : Laurent FABRE,
Maire de Noves.

Imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement.

10-31-1319 / Certifié PEFC / pefc-france.org

Rédaction et maquette :
Comité Communication.

Mise en page et impression :
Imprimeries - Noves - 04 90 92 95 58

“De Bonpas au Pont Coloré” est le bulletin d'informations de Noves et des Paluds-de-Noves.

Mairie de Noves - 2, place Jean JAURES
13550 NOVES
Tél. : 04 90 24 43 00
www.noves.fr



LE FREE-RIDE EN FORÊT

CONTRAIREMENT À LA PRATIQUE DU VTT CLASSIQUE, LE FREE-RIDE GÉNÈRE DES CONTRAINTES POUR LES USAGERS ET LA FORÊT. IL IMPACTE AUSSI L'ENVIRONNEMENT :

- **Vitesse non contrôlée** : Cette discipline est dangereuse et non compatible avec les autres usagers de la forêt.
- **Destruction des espaces naturels fragiles** : Piétinement, tassement, érosion des sols et destruction de la végétation.
- **Perturbation de la faune sauvage** : Disparition des zones de tranquillité pour la faune qui préfère quitter les lieux.
- **Abandon des équipements en forêt**, générant une artificialisation des lieux et un danger potentiel avec des fossés non rebouchés ou des modules fragiles dangereux.

QUE DIT LA LOI ?

LA PRATIQUE DU FREE-RIDE EST INTERDITE EN FORÊT, ne pas respecter la réglementation est passible d'une amende.

- Selon l'article R.362-2 du code de l'environnement, la circulation de véhicules hors des voies ouvertes à la circulation est interdite. **Tout contrevenant s'expose à une amende de classe 5 pouvant aller jusqu'à 1500 €.**
- Selon l'article R.163-6 alinéa 2 du code forestier, la circulation de tout véhicule (vtt, cavaliers...) hors des chemins en forêt, c'est-à-dire à l'intérieur des parcelles forestières, est interdite.

Tout contrevenant s'expose à une amende de classe 5 pouvant aller jusqu'à 1500 €.

En Forêt communale de Noves, le cyclisme (VTT, GRAVEL, VTC, VTTAE) est toléré uniquement sur les pistes forestières carrossables et les chemins balisés.



Obligations Légales de Débroussaillage (O.L.D.)

Après un été marqué par des méga incendies dans l'Aude, la Gironde, les Landes, le Var... les O.L.D. vont être renforcées avec des sanctions pénales : amende forfaitaire de 200€ et la condamnation à 50€ / m2 pour non débroussaillage.

Les sanctions et suites

Assurance : en cas de sinistre, le non-respect de l'obligation peut entraîner une majoration de franchise dans les limites prévues par le Code des Assurances.

Responsabilité : le manquement peut être pris en compte dans l'appréciation d'une éventuelle responsabilité civile en cas de dommages liés à un incendie.

Les causes des feux de forêts :

90% des feux de forêts sont d'origine humaine ; 80% se déclenchent à moins de 50 mètres des habitations ou voies d'accès.

Les O.L.D., c'est quoi ?

- 1 - Protéger sa famille, sa maison et son terrain,
- 2 - Limiter la propagation du feu et diminuer son intensité,
- 3 - Faciliter l'accès et l'action des secours.

O.L.D. les gestes simples qui sauvent

Les O.L.D., un intérêt majeur.

Quand les O.L.D. sont faites : 71% des habitations ne sont pas impactées (7 sur 10 : pas de dégâts) ; 29% ont un impact extérieur ou intérieur (salon de jardin, fenêtre P.V.C., volets P.V.C., store banne...).

Les documents cadres

1 - Au niveau national : le Code Forestier qui définit les principes et la réglementation, la définition du débroussaillage, les enjeux concernés, les règles de superposition, les responsabilités, les sanctions.

2 - Au niveau départemental :

Arrêté Préfectoral (12/11/2014) qui précise la réglementation, la profondeur du débroussaillage, la définition normative des discontinuités.

Qui débrousaille ?

- En Zone U, le propriétaire du terrain, bâti ou non, dans son entièreté.
- En Zone N ou A, le propriétaire d'une construction sur une zone de 50 mètres tout autour de son habitation, ainsi que sur la parcelle d'un voisin si besoin, **avec son autorisation.**

Quand ?

- En automne / hiver (coupe, élagage, débroussaillage)
- Au printemps (herbes, ratissage...)

Comment réaliser son O.L.D. ?

Les O.L.D. sont obligatoires à partir de 200 mètres autour d'une forêt, les voies d'accès doivent être débroussaillées 10 mètres minimum de part et d'autre.

Un périmètre de 50 mètres autour d'une habitation, d'un garage ou de toute installation de quelque nature.

Elagage des branches basses à 1/3 de la hauteur pour des arbres moyens jusqu'à 6 mètres et de 2 mètres pour les grands arbres de plus de 6 mètres. Une mise à distance entre chaque arbre doit être de 3 mètres. Vous pouvez avoir des strates arbustives jusqu'à 30 m² mais elles doivent être à une distance de 5 mètres d'un arbre et de 10 mètres entre elles.



Vous pouvez avoir un arbre à moins de 3 mètres de votre façade mais il doit être à 5 mètres d'un autre arbre. Aucun dépôt de végétaux n'est admis contre ou à proximité des façades (rémanents).

La zone soumise aux O.L.D. est consultable sur le site de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=907372ea-8252-47e4-8d0f-757115a73494>

Ainsi que toute la réglementation des O.L.D. : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/>

Cette année, nous passerons vous conseiller dans l'hiver, et, au printemps, nous reviendrons contrôler que les préconisations ont été mises en œuvre et nous délivrerons, pour ceux qui le veulent, un certificat de mise en conformité des O.L.D.